

DAF PREFORMATION

UF2 ENVIRONNEMENT ASSOCIATIF ET FEDERAL

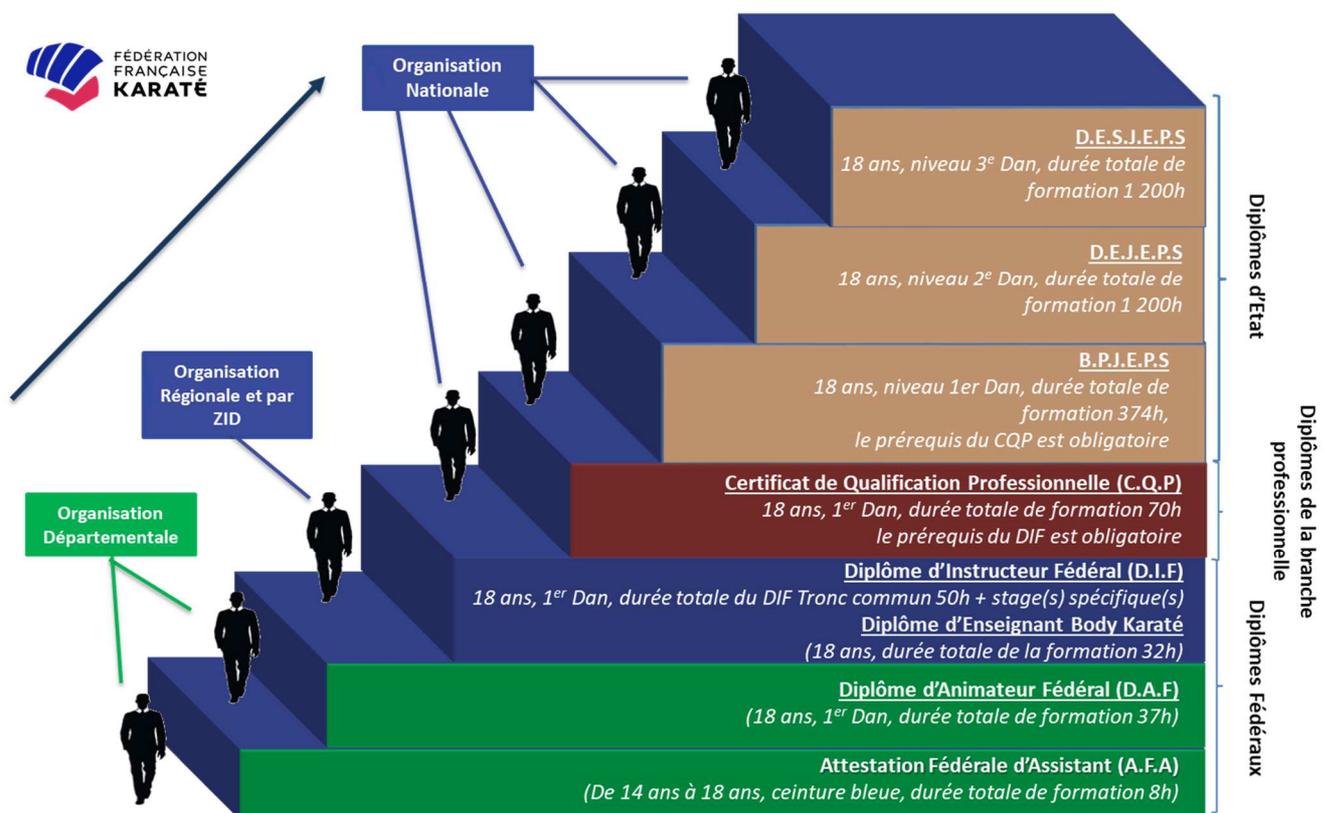
2A : Projet personnel d'évolution (durée 1h)

ITEM : Se situer dans la filière de formation fédérale afin de pouvoir se projeter dans un projet de formation vers les diplômes plus avancés (DIF, CQP).

Résumé :

La formation fédérale se présente comme un escalier. Chaque marche correspond à une formation qui permet évoluer, de progresser. Les marches sont complémentaires les unes aux autres. Vous trouverez des formations fédérales, professionnelles et d'Etat.

La filière de formation de la FFKDA



1. PRESENTATION DES FORMATIONS

1.1. Les formations fédérales d'enseignants

L'enseignement bénévole général

<p>Formations organisées par les écoles départementales de formation, I</p> <p><i>Chaque candidat passe son diplôme dans son comité départemental d'appartenance. Sinon, il doit demander une dérogation, qui doit être validée par son CDK d'appartenance et par son CDK d'accueil AVANT l'entrée en formation</i></p>	<p style="text-align: center;">AFA</p> <p style="text-align: center;">Attestation Fédérale d'Assistant</p> <p>L'AFA permet de donner une reconnaissance à un jeune intéressé par l'enseignement pour aider et assister un enseignant diplômé à encadrer des séances de karaté et de ses disciplines associées dans un club affilié FFK. Accessible à partir de la ceinture bleue et de 14 à 18 ans, cette attestation permet aussi d'inciter des jeunes pratiquants à s'impliquer dans la vie associative et elle s'intègre donc dans la formation sportive citoyenne.</p> <p>Durée : 8 heures de formation en présentiel Coût : 30 €</p> <hr/> <p style="text-align: center;">DAF</p> <p style="text-align: center;">Diplôme d'Animateur Fédéral</p> <p>Le DAF est un diplôme assez rapide à obtenir, il permet à son titulaire d'organiser des entraînements de façon bénévole au sein des clubs affiliés FFK et ainsi développer la pratique du karaté et des disciplines associées.</p> <p>Durée : 37 heures (12h de préformation, 15h de formation en présentiel, 10 h de participation associative). Coût : 100 €</p> <p><i>Poursuivre la formation en direction du DIF est fortement conseillé pour avoir une crédibilité plus forte et développer un club de façon durable.</i></p>
<p>Formation organisée par les écoles de formation des ZID ou des Ligues Régionales (sans ZID)</p> <p><i>Chaque candidat passe son diplôme dans son organisme territorial d'appartenance (Ligue régionale ou ZID). Sinon, il doit demander une dérogation, qui doit être validée par sa LR d'appartenance et par sa LR d'accueil AVANT l'entrée en formation</i></p>	<p style="text-align: center;">DIF</p> <p style="text-align: center;">Diplôme d'Instructeur Fédéral</p> <p>Le DIF est le niveau avancé de qualification pour l'enseignement bénévole du karaté et de ses disciplines associées, dans tout club affilié à la FFK. Il permet de diversifier les activités par rapport à ses publics d'un club (Enfants, adolescents, adultes et seniors) et de mieux en assurer le développement à long terme.</p> <p>Le DIF est directement accessible, sans pour autant passer par le DAF.</p> <p>Le DIF permet l'acquisition de points de bonification de grades et au coach A n'ayant pas les prérequis mais néanmoins <u>engagés dans le processus de formation du DIF et participant au meeting et formation nationale des coaches</u> peut être dispensé d'un stage d'1 journée de la partie spécifique du DIF.</p> <p>Durée du tronc commun en Ecole Régionale de Formation : 50h (12h de préformation, 21h de formation en présentiel, 17h de participation associative) s'ajoutera le spécifique avec les stages départementaux, de ZID, régionaux et nationaux</p> <p>Coût : 250 €</p> <p><i>Pour les enseignants bénévoles envisageant de pouvoir être rémunérés, la prolongation naturelle du DIF est le CQP. A cet effet, pour les titulaires du DIF, la fédération organise une formation au CQP en 70 heures.</i></p>

L'enseignement bénévole spécifique

Formation organisée par le responsable Body Karaté régional	DEBK Diplôme d'Enseignant de Body Karaté Le DEBK permet l'enseignement bénévole du Body Karaté uniquement, dans un club déjà affilié à la FFK Durée : 32 heures Coût : 200 €
--	--

1.2. Les formations professionnelles et d'état

L'enseignement de la branche professionnelle

Formation organisée au niveau national, contactez le Service Formation de la FFK	CQP MAM Certificat de Qualification Professionnelle « Moniteur d'Arts Martiaux » Le CQP est le premier niveau de qualification donnant droit à enseigner contre rémunération le karaté et ses disciplines associées. Un titulaire du CQP peut se faire délivrer une carte professionnelle par l'organisme administrativement compétent, la Direction Départementale de la Cohésion sociale (DDCS). Le CQP donne la qualification pour faire découvrir, initier ou perfectionner des publics variés au karaté ou à une de ses disciplines associées, dans un club affilié à la FFK mais aussi dans d'autres structures pouvant rémunérer des intervenants et acceptant ce niveau de qualification. Le CQP intègre les acquis du DIF en les approfondissant et en ajoutant de nouveaux apports, pour former un champ de compétences selon trois axes : concevoir un projet d'enseignement dans le cadre du karaté ou d'une discipline associée, mettre en œuvre ce projet dans le cadre du karaté ou d'une discipline associée, participer au fonctionnement de la structure dans laquelle évolue l'enseignant. Durée : 110 heures (26h d'enseignement à distance, 43h de formation en présentiel, 1h de positionnement et 40h de stage pratique) Coût : 850 €
---	---

1. PRE-REQUIS ET OBJECTIFS DES FORMATIONS FEDERALES D'ENSEIGNANTS

FORMATIONS	PRE-REQUIS	OBJECTIF	ORGANISATION
AFA 8h	<ul style="list-style-type: none"> - De 14 ans minimum à 18 ans - Etre ceinture bleue - Avoir 2 timbres de licences dont celle de la saison en cours 	Permet d'assister bénévolement le professeur du club ou tout autre titulaire d'au moins un DAF à condition qu'il soit présent	COMITES DEPARTEMENTAUX
DAF 37h	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir 18 ans minimum - Etre ceinture noire 1^{er} Dan minimum - Avoir au minimum la licence fédérale de la saison en cours - Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent - Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du karaté de moins de 3 mois. 	Permet d'ouvrir un club et d'enseigner bénévolement	COMITES DEPARTEMENTAUX
DIF Tronc Commun 50h + Stage(s) Spécifique(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir 18 ans minimum - Etre ceinture noire 1^{er} Dan minimum - Avoir au minimum la licence fédérale de la saison en cours - Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent - Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du karaté de moins de 3 mois 	Permet d'ouvrir un club, d'enseigner bénévolement et de varier son enseignement pour tout public (enfant à senior) Prérequis indispensable à l'entrée en formation du CQP FFK.	ZID des LIGUES REGIONALES ou LIGUES REGIONALES SANS ZID

2. VOLUMES GLOBAUX DES FORMATIONS FEDERALES

Pour chaque formation le volume global correspond à la somme des heures faites dans les différents modes de formation (voir explications page suivante). Les heures en « présentiel en école de formation » ne sont donc qu'une partie du total :

- AFA : volume global de 8h **entièrement en école de formation** ;
- DAF : volume global de 37h mais **seulement 15h en école de formation** ;
- DIF : **21h en école régionale de formation**

3. VOLUMES GLOBAUX DES FORMATIONS FEDERALES

Pour chaque formation le volume global correspond à la somme des heures faites dans les différents modes de formation (voir explications page suivante). Les heures en « présentiel en école de formation » ne sont donc qu'une partie du total :

- AFA : volume global de 8h **entièrement en école de formation** ;
- DAF : volume global de 37h mais **seulement 15h en école de formation** ;
- DIF : **21h en école régionale de formation**

AFA	Préformation (PREF)	Présentiel en école de formation	Participations fédérales
UF1 : Enseignement et animation (4h)		4h	
UF2 : Environnement associatif et fédéral (3h)		3h	
UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (1h)		1h	
Totaux par modes de formation	0h	8h	0h
Total global		8h	

DAF	Préformation (PREF)	Présentiel en école de formation (EF)	Présentiel lors des participations fédérales (PF)
UF1 : Enseignement et animation (11h)		11h	
UF2 : Environnement associatif et fédéral (15h)	12h	3h	
UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (11h)		1h	10h
Totaux par modes de formation	12h	15h	10h
Total global		37h	

DIF TRONC COMMUN		Préformation (PREF)	Présentiel en école de formation (EF)	Présentiel lors des participations fédérales (PF)
UF1 : Enseignement, animation, transversalité avec les autres pratiques martiales (25h)		8h	17h	0h
UF2 : Environnement associatif et fédéral (7h)		4h	3h	0h
UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (18h)			1h	17h
Totaux par modes de formation		12h	21h	17h
Total global			50h*	
DIF SPECIFIQUE Formations et stages aux niveaux national, régional, de la ZID et départemental		<p>1 stage de 2 jours inscrit au catalogue de formation continue des enseignants : combat sportif - kata sportif - para karaté - karaté carcéral - karaté scolaire</p> <p style="text-align: center;">- ou -</p> <p>2 stages au choix : stage d'une journée inscrit au catalogue de formation continue des enseignants : karaté mix - body karaté – Experts karaté santé DA ou stage de délégué aux grades ou stage d'expert fédéral ou stage inscrit au calendrier officiel des organes déconcentrés : ligue, ZID, département ou stage d'animation enfants inscrit au calendrier officiel des organes déconcentrés : ligue, ZID, département.</p>		

Le DIF ne sera définitivement délivré aux stagiaires que lorsque ceux-ci auront réalisé les 50 heures du tronc commun de la formation, mais également lorsqu'ils auront aussi participé aux stages qu'ils auront choisis.

En fonction de ses diplômes, de sa profession ou de ses responsabilités fédérales, un candidat à la formation DIF peut bénéficier de dispenses partielles ou totales.

	UF1 Enseignement et animation	UF2 Environnement associatif et fédéral	UF3 Participation à la vie fédérale et citoyenne
Dispenses partielles	Dispense de la préformation concernant les aspects pédagogiques (8h) : - les titulaires d'une licence STAPS ou équivalent.	Dispense de la préformation concernant l'environnement associatif et fédéral (4h) pour : - les membres des équipes techniques régionales - les membres des équipes de ZID - les membres des équipes techniques départementales - les arbitres nationaux	Dispense de la participation à des événements fédéraux officiels (participations au stage juge et à l'évènement fédéral officiel) 17h pour : - les arbitres nationaux - les arbitres régionaux

4. VOLUMES DETAILLES ET PLANIFICATION DES FORMATIONS FEDERALES

4.1. Principes généraux

Modes de formation

Trois modes de formation sont dispensés : pour le DAF et le DIF ils seront programmés dans l'ordre du tableau ci-dessous qui correspond à une formation en 3 temps. Néanmoins le 3^{ème} temps (présentiel lors des participations fédérales) pourra être commencé avant la fin des stages en école de formation si cela est possible.

Aucun diplôme ne peut être validé et décerné tant que les temps de formation n'ont pas tous été effectués.

1 Préformation (PREF)	<p>Au minimum un mois avant le début des stages en école de formation, les stagiaires auront accès à des fiches thématiques téléchargeables par internet. Ils devront les avoir étudiées avant le début des stages.</p> <p>Lors des stages une évaluation formative sera effectuée en trois phases : test de connaissances, puis correction collective et interactive avec le formateur, et enfin QCM d'évaluation.</p>
↓	
2 Présentiel en école de formation (EF)	<p>Les stagiaires doivent être présents lors des cours donnés en école de formation (Ligues Régionales (sans ZID) ou ZID pour les DIF et Comités départementaux pour les DAF et AFA).</p> <p>L'assiduité est vérifiée à chaque demi-journée ou à chaque cours au moyen d'une feuille d'émargement tenue par le responsable de formation.</p>
↓	
3 Présentiel lors des participations fédérales (PF)	<p>Ce mode concerne les heures de participation à la vie fédérale et citoyenne.</p> <p>La présence des stagiaires est contrôlée au moyen du formulaire de validation des heures (modèle fédéral) rempli par le responsable de l'organisation puis contresigné par le responsable de formation.</p> <p>Pour valider les stages pédagogiques départementaux, de ZID, régionaux et nationaux chaque stagiaire doit faire émarger et dater ses participations au(x) stage(s) sur le formulaire dédié par le responsable de l'intervention.</p>

La formation en présentiel en école de formation reste le noyau central de chaque formation et la répartition des volumes entre les trois modes de formation varie pour chaque formation (AFA, DAF, DIF).

La synthèse de cette répartition pour chacune des formations est présentée dans les pages suivantes.

Préconisations de planification

Pour chaque formation, les volumes en présentiel en école de formation ont été calibrés pour correspondre à un nombre entier de journées avec une durée de formation allant de 7h à 8h par jour.

Différentes options sont proposées, pour que chaque organisateur de formation (Ligue régionale, ZID ou comité départemental) puisse faire un choix en fonction des contraintes locales.

4.2. Attestation Fédérale d'Assistant (AFA)

Le volume total de la formation AFA est de 8h, effectuées en totalité en présentiel en école de formation.

Il n'est prévu qu'une seule formule de planification en un seul stage sur une journée (un samedi ou un dimanche).

AFA	Préformation (PREF)	Présentiel en école de formation (EF)	Présentiel lors des participations fédérales (PF)
UF1 : Enseignement et animation (4h)		4h	
1A : Initiation à la mise en œuvre des exercices		4h	
UF2 : Environnement associatif et fédéral (3h)		3h	
2A : Projet personnel d'évolution		1h	
2B : Initiation à l'environnement associatif et fédéral		2h	
UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (1h)		1h	
3A : Initiation à la vie fédérale et citoyenne		1h	
Totaux par modes de formation	0h	8h	0h
Total global		8h	

4.3. Diplôme d'Animateur Fédéral (DAF)

Cette formation est accessible aux titulaires du 1^{er} dan.

Volume total de 37h à planifier selon les principes suivants

Préformation (12h)

Les supports doivent être fournis aux stagiaires au moins un mois avant le début des stages.

Présentiel en école de formation (15h)

Plusieurs formules de planification sont possibles :

- En un seul stage de deux jours lors d'un weekend avec l'évaluation décalée
- En 2 stages d'un jour espacés d'une à deux semaines avec l'évaluation incluse ou décalée

La répartition par jour est libre, dans les limites du raisonnable :

Fiches de Préformation DAF – Service Formation

- Exemple 1 : 6h samedi et 6h dimanche et évaluation décalée sur le samedi suivant
- Exemple 2 : Stage 1 (6h samedi) + stage 2 (6h le samedi et 3h le dimanche pour l'évaluation)
- Exemple 3 : Stage 1 (6h samedi ou dimanche) + stage 2 (6h le samedi ou dimanche) + 3h le samedi ou dimanche suivant pour l'évaluation).

L'ensemble de la formation ne devra pas dépasser un temps global de trois semaines.

Evaluations de l'UF1

Le temps d'évaluation par candidat est de 30 minutes, mais selon le nombre de candidats le temps total d'examen peut varier de façon importante. Selon les possibilités logistiques de l'organisateur les évaluations pourront donc avoir lieu à la fin du stage ou lors d'une journée distincte après le stage.

Présentiel lors des participations fédérales (10h)

Les heures de participation à la vie fédérale et citoyenne doivent être effectuées en priorité lors de la saison d'inscription en formation. *De façon exceptionnelle et uniquement pour des cas dûment justifiés et acceptés par le responsable de formation, il pourra être accepté que les heures soient terminées lors de la saison suivante immédiatement celle de l'inscription en formation.*

DAF	Préformation (PREF)	Présentiel en école de formation (EF)	Présentiel lors des participations fédérales (PF)
UF1 : Enseignement et animation (11h)		11h	
1A : Concevoir et mettre en œuvre des exercices		2h	
1B : Concevoir et mettre en œuvre des séances		6h	
Evaluation formative		3h	
UF2 : Environnement associatif et fédéral (15h)	12h	3h	
2A : Projet personnel d'évolution	1h		
2B : Environnement du club	5h		
2C : Environnement fédéral	6h		
Evaluation formative		3h	
UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (11h)		1h	10h
3A : Connaissances générales		1h	
3B : Participation au stage de juge départemental			5h
3C : Participation à un évènement fédéral officiel			5h
Totaux par modes de formation	12h	15h	10h
Total global	37h		

4.4. Diplôme d'Instructeur Fédéral (DIF)

Cette formation est accessible aux titulaires du 1^{er} dan.

Formation du tronc commun à planifier selon les principes suivants :

Préformation (12h)

Les supports doivent être fournis aux stagiaires au moins un mois avant le début des stages.

Présentiel en école de formation (21h)

Plusieurs formules sont possibles :

- Un stage de 3 jours. Exemple : du vendredi au dimanche (7h par jour x 3 jours)
⇒ Trois stages d'un jour par weekend. Exemple : stage 1 (samedi ou dimanche 7h)
+ stage 2 (samedi ou dimanche 7h) + stage 3 (samedi ou dimanche 7h)
Evaluations : un contrôle continu des connaissances est mis en place pour individualiser le parcours du stagiaire.

Participation aux stages départementaux, en ZID, régionaux et nationaux concernant la partie spécifique

Formule de stage(s) au choix :

- 1 stage de 2 jours inscrit au catalogue de formation continue des enseignants : combat sportif - kata sportif - para karaté - karaté carcéral - karaté scolaire

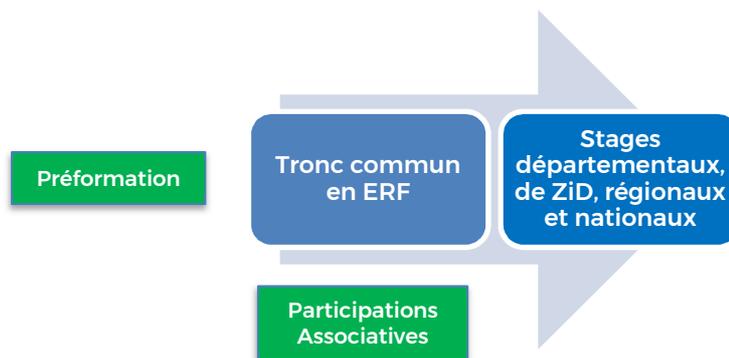
OU

- 2 stages au choix : stage d'une journée inscrit au catalogue de formation continue des enseignants : karaté mix - body karaté – stage experts karaté santé ou stage de délégué aux grades ou stage d'expert fédéral ou stage de délégué aux grades ou stage d'expert fédéral ou stage inscrit au calendrier officiel des organes déconcentrés : ligue, ZID, département ou stage d'animation enfants inscrit au calendrier officiel des organes déconcentrés : ligue, ZID, département.

Pour valider les stages départementaux, de ZID, régionaux et nationaux chaque stagiaire doit faire émarger une fiche spécifique de suivi et dater ses participations.

Présentiel lors des manifestations fédérales (17h)

Les heures de participation à la vie fédérale et citoyenne doivent être effectuées en priorité lors de la saison d'inscription en formation. *De façon exceptionnelle et uniquement pour des cas dûment justifiés et acceptés par le responsable de formation, il pourra être accepté que les heures soient terminées lors de la saison suivante.*



TRONC COMMUN	DIF DE DROIT COMMUN	DIF POUR LES TITULAIRES DU DAF
Formation en école régionale de formation dans chaque ZID 21 heures	1 module administratif juridique et comptable 3 heures	Mise à jour juridique FOAD et QCM formatif
	1 module de pédagogie générale et 3 modules pédagogiques pour 3 tranches d'âge enfants, adolescents-adultes, seniors 13 heures	1 module pédagogique au choix 3 à 5 heures
	1 module pédagogique Transversalité des pratiques martiales 4 heures	
	Démarches pratiques élémentaires Inscription d'un élève à une compétition Inscription d'un élève à un examen de grade Utilisation du portail associatif 1 heure	

SPECIFIQUE	DIF DE DROIT COMMUN	DIF POUR LES TITULAIRES DU DAF
Formations et stages aux niveaux national, régional, de la ZID et départemental	1 stage de 2 jours inscrit au catalogue de formation continue des enseignants : combat sportif - kata sportif - para karaté - karaté carcéral - karaté scolaire - ou - 2 stages au choix : stage d'une journée inscrit au catalogue de formation continue des enseignants : karaté mix - body karaté – Experts karaté santé DA ou stage de délégué aux grades ou stage d'expert fédéral ou stage inscrit au calendrier officiel des organes déconcentrés : ligue, ZID, département ou stage d'animation enfants inscrit au calendrier officiel des organes déconcentrés : ligue, ZID, département.	

DIF Tronc commun	Préformation (PREF)	Présentiel en école de formation (EF)	Présentiel lors des participations fédérales (PF)
UF1 : Enseignement, animation, diversité des pratiques (25h)	8h	17h	
1A : Pédagogie générale (2h)		2h	
1B : Les différents publics (11h) - Public Enfant (5h) - Public Adolescent – Adulte (3h) - Public Senior (3h)		11h	
1C : Transversalité avec les autres pratiques martiales (4h)		4h	
UF2 : Environnement Administratif, juridique et comptable (7h)	4h	3h	0h
UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (18h)		1h	17h
3A : Connaissances générales		1h	
3B : Participation au stage de juge régional			17h
3C : Participation à des événements fédéraux officiels			
3D : Animation Enfants en club ou interclub			
Totaux par modes de formation	12h	21h	17h
Total global		50h*	

*** AVERTISSEMENT : Le DIF ne sera définitivement délivré aux stagiaires que lorsque ceux-ci auront réalisé les 50 heures du tronc commun de la formation, mais également lorsqu'ils auront aussi participé aux stages qu'ils auront choisis.**

5. FORMATION FEDERALE SPECIFIQUE : LE DEBK

Le Diplôme d'Enseignant Body Karaté

La ligue Régionale propose une certification qui permet à tout licencié, titulaire ou non du 1^{er} Dan, Duan ou Dang, d'animer cette activité, au sein d'un club affilié à la FFK et en conformité avec les statuts fédéraux.

L'enseignant titulaire du DEBK exerce en pleine autonomie, bénévolement pour enseigner uniquement le Body Karaté et pour une durée illimitée au sein d'un club affilié à la FFK.

L'obtention du DEBK ne permet pas l'ouverture d'un club affilié à la FFK.

Afin d'obtenir le DEBK, le candidat doit suivre intégralement la formation. Le département formation établit les diplômes après validation du Président de la FFK et du DTN.

La formation est ouverte à tous les pratiquants de body karaté, même non diplômés, ainsi qu'aux titulaires du DAF, DIF, CQP, BEES1, BEES2, DEJEPS et DESJEPS.

La certification est obtenue à l'issue d'une formation organisée par une ligue régionale.

5.1. Prérequis et objectifs de la formation Body Karaté

DEBK	<ul style="list-style-type: none"> - 3 années de licence ; - Avoir 18 ans ; - Être titulaire d'un diplôme de secourisme. - Posséder un certificat médical de non contre-indication à l'enseignement du body karaté ou d'une discipline associée datant de moins de trois mois. 	Le DEBK permet l'enseignement bénévole en autonomie pour une durée illimitée dans un club affilié à la FFK. Le DEBK ne permet pas l'ouverture d'un club	ORGANISATION LIGUES REGIONALES
-------------	--	---	--------------------------------------

5.2. Volume global de la formation Body karaté

Pour chaque formation fédérale de la FFK le volume global correspond à la somme des heures faites dans les différents modes de formation (voir explications page suivante). Les heures en « présentiel en école de formation » ne sont donc qu'une partie du total :

- DEBK : volume global de 32h **dont 24h en école de formation.**

DEBK	Préformation (PREF)	Présentiel en école de formation	Présentiel Formatif lors des stages BK
UF1 : Enseignement et animation Body Karaté (6h)		6h	
UF2 : Environnement associatif et fédéral (6h)	4h	2h	
UF3 : Musique et Mouvement (12h)		8h	4h
Mise en situation et Evaluation (8h)		8h	
Totaux par modes de formation	4h	24h	4h
Total global		32h	

S'il est titulaire d'un des diplômes suivants : CBK ; DAF ; DIF ; CQP ; BEES 1 et 2 ; DEJEPS ; DESJEPS, un candidat à la formation DEBK bénéficie d'allègements concernant la préformation l'UF2 Environnement associatif et fédéral (4 heures).

La participation à la coupe de France classique ou à l'open free style body Karaté ou au stage national de formation allège des 4 heures de préformation

5.3. Volumes détaillé et planification de la formation Body karaté

a) Principes généraux

Modes de formation

Trois modes de formation sont dispensés dans l'ordre du tableau ci-dessous qui correspond à une formation en 3 temps. Néanmoins le 3^{ème} temps (présentiel formatif lors des stages Body Karaté) pourra être réalisé avant le début de la formation Body karaté si cela est possible.

Aucun certificat ne peut être validé et décerné tant que les temps de formation n'ont pas tous été effectués.

<p>1 Préformation (PREF)</p>	<p>Au minimum 10 jours avant le début de la formation en Ligue Régionale, les stagiaires auront accès à des fiches thématiques par le responsable technique régional Body Karaté de la formation. Ils devront les avoir étudiées avant le début de la formation.</p>
<p>2 Présentiel lors de la formation (EF)</p>	<p>Les stagiaires doivent être présents lors des cours dispensés sous la responsabilité technique de Body Karaté sous l'autorité du DTR de la Ligue Régionale. Le responsable technique Body Karaté de la formation établit la liste des présents par la tenue d'une feuille d'émargement pour chaque demi-journée.</p>
<p>3 Présentiel formatif lors des stages BK (PF)</p>	<p>Ce temps concerne les heures de participation à 2 stages régionaux ou fédéraux de Body karaté. La présence des stagiaires est contrôlée au moyen du formulaire de validation des heures (modèle fédéral) visé par le DTR et contresigné par le responsable régional de Body Karaté..</p>

Préconisations de planification

Pour la formation, le volume en présentiel en Ligue Régionale a été établi pour correspondre à un nombre entier de journées avec une durée de formation de 8h par jour.

Différentes options sont proposées, pour que chaque organisateur de formation (Ligue régionale) puisse faire un choix en fonction des contraintes locales.

5.4. Le Diplôme d'Enseignant Body karaté

Volume total de 32h à planifier selon les principes suivants

Préformation (4h)

Les supports doivent être fournis aux stagiaires au moins 10 jours avant le début de la formation.

Présentiel en école de formation (24h)

Une seule formule de planification est possible :

- Une formation de deux jours lors d'un weekend ;
- Une évaluation finale pour l'obtention du DEBK sur une journée post formation.

La répartition par jour peut se dérouler ainsi :

- Exemple1 : 8h samedi (UF2 et UF1), 8h dimanche (UF3) et 8h le samedi ou dimanche suivant (Mise en situation et évaluation)
- Exemple2 : 8h samedi (UF2 et UF1), 8h le samedi suivant (UF3) et 8h le samedi ou dimanche suivant (Mise en situation et évaluation) ...

Evaluations des UF :

Le temps d'évaluation par candidat est de 30 minutes, mais selon le nombre de candidats le temps total d'examen peut varier de façon importante. Selon les

possibilités logistiques de l'organisateur les évaluations pourront donc avoir lieu lors d'une journée distincte après le week-end de formation.

Présentiel formatif lors des stages body karaté fédéraux (4h)

Les heures de participation aux 2 stages Body Karaté fédéraux doivent être effectuées en priorité lors de la saison d'inscription en formation.

DEBK	Préformation (PREF)	Présentiel en école de formation(EF)	Présentiel lors des participations fédérales(PF)
UF1 : Enseignement et animation BK (6h)		6h	
1A : Concevoir et mettre en œuvre des exercices BK 1B : Concevoir et mettre en œuvre des séances BK		2h 4h	
UF2 : Environnement associatif et fédéral (15h)	4h	2h	
2A : Environnement du club 2B : Environnement fédéral 2C : Environnement spécifique du Body karaté	4h	2h	
UF3 : Musique et Mouvement (8h)		8h	4h
3A : Connaissances générales 3B : Musique et Mouvement 3C : Participation à deux stages Body karaté		4h 4h	4h
Mise en situation et Evaluation		8h	
Totaux par modes de formation	4h	24h	4h
Total global		32h	

5.5. Contenus de la formation Body karaté

Les responsables techniques de la formation Body Karaté devront utiliser les fiches des contenus qui seront mises à leur disposition.

UF 1 : Enseignement et animation (6h)

1A : Concevoir et mettre en œuvre des exercices en BK	PREF	EF	PF
Connaître les objectifs du body karaté Connaître la différence entre un objectif (développer une habilité motrice) et les moyens pour l'atteindre (les exercices proposés). Savoir se placer, s'exprimer et montrer face à un groupe d'élèves. Savoir mettre en œuvre un exercice en s'assurant du respect des consignes techniques et de sécurité. Savoir évaluer et corriger les élèves de façon globale ou individuelle. Savoir adopter une attitude et un discours adaptés aux caractéristiques du public en termes d'âge, de niveau et de motivation.		2h	
Totaux		2h	
1B : Concevoir et mettre en œuvre des séances en BK	PREF	EF	PF
Connaître les caractéristiques de base des différents publics selon leur âge : adolescents, adultes, seniors. Connaître les rudiments anatomiques et physiologiques permettant d'anticiper les risques de blessure et d'assurer la sécurité des pratiquants.		2h	

<p>Connaître les principes de l'élaboration d'un plan de séance : respect du thème, choix de l'objectif final et des objectifs intermédiaires, enchaînement logique et progressif des différentes phases, consignes techniques et de sécurité, minutage.</p> <p>Savoir appliquer ces principes pour créer un plan de séance en se basant sur le modèle de l'activité, les caractéristiques du public, les bases anatomiques et physiologiques.</p> <p>Savoir mettre en place une progressivité d'apprentissage entre les séances pour former des cycles</p>		2h	
<p>Savoir mettre en œuvre les différentes parties d'une séance : L'échauffement ; L'activation cardio-respiratoire ; Le renforcement musculaire ; Le retour au calme avec la phase des étirements</p>		2h	
Totaux		6h	

Evaluation de l'UF1

Présentation d'un enchaînement Body Karaté

Lors de la deuxième journée de formation (UF3 Musique et mouvement), le candidat se verra remettre un thème de séance pour la préparation d'un enchaînement de Body Karaté à présenter lors de son évaluation. Il présentera son enchaînement en situation pédagogique avec un groupe de stagiaire.

Mise en situation

Les stagiaires sont répartis en groupes d'environ 5 personnes, afin que lorsque l'un des stagiaires anime sa séance les autres servent de public test (plastron). Pendant une durée maximale de 15 minutes le candidat anime des extraits de sa séance que le jury aura choisis dans le plan de séance.

Entretien

Après sa mise en situation le candidat aura un entretien de 10 minutes maximum avec le jury, qui le questionnera sur sa séance et de façon plus large sur ses conceptions de l'enseignement.

Retour collectif sur les points clés de la formation

Lorsque les mises en situation du groupe sont terminées, le jury effectue une synthèse avec les candidats des points clés des prestations. Aucune appréciation individuelle en rapport avec les notes n'est donnée.

Protocole d'évaluation :

Chaque jury est composé de 2 personnes titulaires du CQP ou d'un diplôme plus élevé. La durée maximale consacrée à un candidat est de 30 minutes : mise en situation (15 minutes) + Entretien (10 minutes) + Harmonisation du jury et attribution de la note (5 minutes). L'évaluation totale prend environ : 0h30 x 5 candidats + 0h30 de retour collectif = 3h00 environ

Si le nombre de candidats est inférieur à 5, le temps résiduel sera mis à profit pour approfondir le retour collectif sur les points clés en pédagogie.

UF2 – Environnement associatif et fédéral (6h)

2A : Environnement du club	PREF	EF	PF
<p>Connaître les grands principes la loi de 1901 sur la liberté d'association.</p> <p>Connaître les bases l'organisation et du fonctionnement du club (rôle et mission du président, du bureau, de l'assemblée générale, des enseignants).</p>	1h		

Fiches de Préformation DAF – Service Formation

Connaître les partenaires locaux (mairie, communauté de communes).			
Connaître les grands principes de la gestion comptable. Connaître les modalités selon lesquelles un enseignant bénévole peut percevoir des remboursements de frais.	0h30		
Connaître le processus de création d'un club et de son affiliation à la FFK. Connaître les règles d'hygiène, techniques et de sécurité des salles.	0h30		
Totaux	2h	0h	0h

2B : Environnement fédéral	PR EF	EF	PF
<i>L'intérêt de la licence :</i> Connaître la réglementation de la licence FFK et le passeport sportif. Connaître les garanties de base d'assurances proposées lors de la prise de licence (responsabilité civile et individuelle accident) ainsi que le défaut d'information. Connaître le contrôle médical de l'enseignement et de la pratique.	1h	0h30	
Connaître les bases de l'organisation et du fonctionnement des différentes instances fédérales : comités départementaux, zones interdépartementales, ligues régionales, niveau national. Connaître les activités fédérales proposées aux publics enfants, jeunes et adultes.	1h		
Totaux	2h	0h30	0h

2C : Environnement spécifique du Body karaté	PR EF	EF	PF
Savoir définir le Body Karaté Connaître les prérogatives du Certificat Body karaté Connaître la SACEM et respecter les droits et redevances des auteurs et compositeurs Connaître les chiffres clés et événements principaux du Body karaté		1h30	
Totaux	4h	2h	0h

Evaluation de l'UF2

Tirage au sort des thèmes

Lors du jour de l'évaluation, le candidat tirera au sort 3 sujets respectivement dans les thèmes suivants référent à l'UF2:

2A : Environnement du club

2B : Environnement fédéral

2C : Environnement spécifique du Body karaté

Exposé

Le candidat disposera de 10 minutes pour exposer les 3 sujets tirés au sort.

Entretien

Après son exposé le candidat aura un entretien de 10 minutes maximum avec le jury.

UF 3 : Musique et Mouvement (12h)

3A : La structure musicale	PREF	EF	PF
Connaître la structure musicale : - Repérer le tempo, les phrases et blocs musicaux - Décomposer les blocs Connaître les sites internet et outils pédagogiques utilisés		4h	
Totaux		4h	

3B : Musique et parties spécifiques de la séance	PREF	EF	PF
Savoir utiliser quelle musique pour : <ul style="list-style-type: none"> - L'échauffement - La partie cardio - Le renforcement musculaire - Le retour au calme et/ou le stretching 		4h	
Totaux		4h	

3C : Participation à 2 stages Body Karaté	PREF	EF	PF
Participer à 2 stages régionaux ou fédéraux de Body karaté dans l'année de formation			4h
Totaux		4h	

Evaluation de l'UF3
Cette évaluation sera associée à l'évaluation de l'UF1, cette UF étant l'outil de l'activité.

6. FORMATION PROFESSIONNELLE : LE CQP MAM

Le Certification de Qualification Professionnelle Moniteur d'Arts Martiaux

La formation du CQP Moniteurs d'Arts Martiaux mention « karaté et disciplines associées » est assurée par la **Confédération Française des Arts Martiaux et Sports de Combat** qui la délègue à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées. La FFK assure donc la mise en œuvre d'une formation de 70 heures réservée aux titulaires du DIF.

Le titulaire du CQP enseigne en pleine autonomie, pour faire découvrir, initier ou perfectionner certains publics au karaté ou à une discipline associée dans les clubs affiliés à la fédération.

Ses missions sont de :

- Concevoir un projet d'enseignement dans le cadre du karaté ou d'une discipline associée ;
- Mettre en œuvre ce projet dans le cadre du karaté ou d'une discipline associée ;
- Participer au fonctionnement de la structure dans laquelle il enseigne.

Le titulaire du CQP a le droit d'enseigner contre rémunération et peut se faire délivrer une carte professionnelle par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion sociale).

6.1. Prérequis et objectifs

FORMATIONS	PRE-REQUIS	OBJECTIF	ORGANISATION
CQP	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir 18 ans minimum - Etre ceinture noire 1er Dan minimum - Avoir au minimum la licence fédérale de la saison en cours - Posséder un diplôme de secourisme. 	Permet d'enseigner contre rémunération	FFK NATIONAL

	<ul style="list-style-type: none">- Avoir un certificat médical de non contre-indication à l'enseignement du karaté de moins de 3 mois avant l'entrée en formation.- Avoir le DIF avant la date de clôture de l'inscription.- Effectuer un stage d'une durée de 40 heures minimum dans son association ou d'un autre club de son choix, préalablement à l'entrée en formation avec un tuteur titulaire d'un CQP MAM au minimum. Pendant ce stage, le candidat devra animer des séances auprès d'un public enfant et d'un public adulte.		
--	---	--	--

6.2. Contenus de formation et évaluation

Chaque candidat devra obtenir les 3 UC (Unités Capitalisables) :

- **UC1** : Conception d'un projet d'enseignement en karaté et disciplines associées ;
- **UC2** : Mise en œuvre d'un projet d'enseignement en sécurité ;
- **UC3** : Participation au fonctionnement de la structure.

Il n'y a pas de notation, le candidat est admis ou non admis.

Ces UC s'obtiennent indépendamment les unes des autres. Toute UC acquise dans une voie est cumulable avec celle(s) obtenue(s) dans une autre voie pour augmenter les chances de réussite. En cas d'échec, le bénéfice des UC réussies reste acquis pendant 3 ans.

Quatre formations sont proposées dans deux zones distinctes :

1) Zone Nord au CDFAS d'Eaubonne (95)

- Du lundi 17 février au samedi 22 février 2020
- Du lundi 13 avril au samedi 18 avril 2020

2) Zone Sud au CNE de Montpellier Castelnau Le Lez (34)

- Du lundi 23 mars au 28 mars 2020
- Du lundi 11 mai au 16 mai 2020

Les dossiers sont à télécharger sur le site fédéral.

Rappel des points importants :

* Différenciez bien formations fédérales, professionnelles et d'Etat.

*Chaque formation correspond à des compétences d'enseignant bien précises.

Ce que les stagiaires doivent retenir :

Les diplômes fédéraux correspondent à un enseignement bénévole (DAF et DIF), le CQP est un diplôme pour enseigner contre rémunération dans la limite de 360h par an.

Sachez vous rappelez de la composition des différentes UF et UC.

Sachez faire la différence entre chaque diplôme.